BELHOMME AURELIE

Société de Participations Financières de Profession Libérale à Responsabilité Limitée

Au capital de 12 500,00 Euros

Siège social : 5 impasse Jacqueline Auriol

87920 CONDAT SUR VIENNE

840 175 715 RCS LIMOGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS AUDIT OUDART CONSEIL – NICOLAS OUDART
4, avenue de la Révolution 87000 Limoges - TEL. : 05.55.71.84.63

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société **BELHOMME AURELIE**, **SPFPLARL** (Société de Participations Financières de Profession Libérale à Responsabilité Limitée) en **SAS** (Société par Actions Simplifiée).

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code et par décision de l'associé unique en date du 22 septembre 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :
Les comptes arrêtés au 30/06/2025 font apparaître un chiffre d'affaires de 0 k€, contre 0 k€ au 30/06/2024.

Au 30/06/2025, l'actif net de la société s'élevant à 566 k€ est composé principalement des éléments suivants :
- des actifs immobilisés représentant une valeur nette comptable de 0 k€ ;
- des valeurs mobilières de placement s'élevant à un montant de 300 k€ ;
- des disponibilités pour 122 k€.

La situation nette de la société s'élève au 30/06/2025 à 550 k€, y compris le résultat de l'exercice d'un montant de 7 k€.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Limoges, le 25 septembre 2025.

SAS AUDIT OUDART CONSEIL,
Nicolas OUDART,
Commissaire à la transformation.

Nicolas OUDART
Expert-comptable et Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES